

# BULLETIN MUNICIPAL N°36

DECEMBRE 2025



Vœux de la municipalité le  
vendredi 9 janvier à 18h30.



## Edito

Une nouvelle année se termine, année de changements, année pré électorale.

En effet, l'année prochaine auront lieu les élections municipales, avec un changement de mode de scrutin pour les communes de moins de mille habitants.

Cette année nous a permis de faire divers travaux d'équipements publics sur les bâtiments communaux, mais également à l'auberge, ainsi que des travaux de voirie.

Je tiens cependant à remercier les financeurs qui nous permettent de réaliser des investissements nécessaires à la vie communale. Je citerai le conseil départemental qui nous apporte des subventions sur beaucoup de projets avec les Contrats Territoriaux Départementaux (CTD) et les amendes de polices qui participent aux financements de travaux de mise en sécurité. Je n'oublierai pas l'Etat à travers la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) qui soutient également nos investissements.

De notre coté, nous nous efforçons de soutenir les initiatives locales, à travers des aides aux associations, qui restent un des moteurs de l'animation locale.

Cette année, compte tenu de la sécheresse, nous avons dû annuler le feu d'artifice du 14 juillet, que nous avons finalement reporté en octobre.

En effet cette année, grâce à l'association « Pas Cap Le Dorat », et en collaboration avec les chasseurs, le comité des fêtes, l'auberge et la municipalité ont organisé une journée au profit d'octobre rose.

L'après-midi était consacrée à une course et une marche, complétées par une vente de gâteaux, de bijoux, une buvette, ainsi qu'un stand de prévention de l'HIHL. La journée a été clôturée par un repas préparé par François et le feu d'artifice. A noter que dans ce même cadre l'auberge a vendu des brioches durant tout le mois d'octobre au bénéfice des associations de lutte contre le cancer. La jolie somme de 2 967.90 euros a été partagée entre l'association d'oncologie médicale et de radiothérapie et la ligue contre le cancer. Merci à tous les bénévoles unis pour la bonne cause.

Cette année se termine avec le repas des aînés qui s'est tenu à l'auberge le 30 novembre avec cinquante-cinq participants. Les personnes n'ayant pu venir vont recevoir un colis avant les fêtes.

Pour nos enfants, comme à l'accoutumée, une séance de cinéma sera offerte aux plus grands et un bon d'achat pour les bébés.

La cérémonie des vœux se tiendra à la salle polyvalente le vendredi 9 janvier à 18 h 30. Nous vous attendons nombreux pour ce moment d'échange et de convivialité.

L'ensemble de l'équipe municipale reste à votre disposition pour toute demande ou remarque.

Comme je vous l'indiquais en début de chronique, les élections municipales se tiendront au printemps. Élu depuis plus de 30 ans, après 18 ans de mandat de maire, j'ai pris la décision de profiter de ma retraite en ne sollicitant pas un nouveau mandat. Je remercie une nouvelle fois tous les administrés qui m'ont apporté leur confiance, ainsi que mes colistiers actuels et passés pour leur aide. Un grand merci aux personnels communaux, anciens et actuels pour leur dévouement et particulièrement à Mme Jabet qui m'avait formé aux fonctions d'adjoint, mais également à Delphine avec qui j'ai eu plaisir à travailler pendant 20 ans.

Il me reste à vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

Pierre ROUMILHAC

### Bulletin municipal de Blanzac N° 36 Décembre 2025

Mairie de Blanzac  
Tél : 05 55 68 71 63  
mairie.blanzac@gmail.com

**Directeur de publication :** Roumilhac Pierre

**Rédaction / Maquette :** Mairie de Blanzac

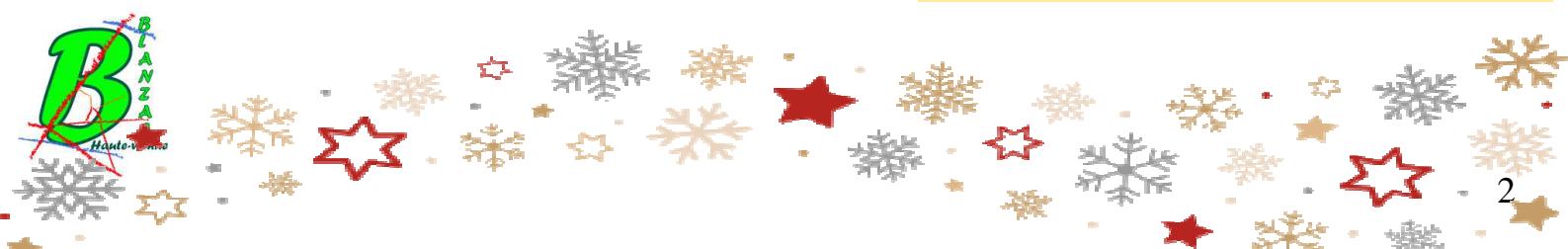
**Impression :** Mairie de Blanzac

**Tirage :** 250 exemplaires

**Photos :** Mairie de Blanzac

Le bulletin municipal est consultable sur le site internet de la commune

[www.blanzac87.fr](http://www.blanzac87.fr)





## **ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026**

### **CHANGEMENT DU MODE DE SCRUTIN DANS NOTRE COMMUNE**

Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales. **Vous élirez le conseil municipal** qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme Blanzac, suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, le **scrutin de liste paritaire** (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

• Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : **vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer**. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

**Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.**

• **Chaque liste de candidats respectera la parité**, avec une **alternance** de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.

• **Le nombre de candidats sur la liste sera variable** : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siégeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).

• **SCRUTIN DE LISTE PROPORTIONNEL** : sera élue au premier tour la liste qui aura obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (la moitié des voix + 1). Elle occupera alors la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges seront répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne entre les listes qui ont obtenu plus de 5% des suffrages exprimés.

Si aucune des listes n'a obtenu la majorité absolue, il y aura un second tour avec uniquement les listes qui ont eu 10% des suffrages exprimés au premier tour. Il peut y avoir fusion entre une liste qui a obtenu plus de 10% des suffrages exprimés et celles qui ont obtenu au moins 5%. Les sièges seront pourvus à la proportionnelle.

### **Inscriptions sur les listes électorales**

Pour les élections municipales, la date limite pour s'inscrire sur les listes électorales est fixée au 6 février 2026 s'il s'agit d'une inscription papier et au 4 février si vous faites la démarche par internet.

Dans les 2 cas, il faut fournir un justificatif d'identité et de domicile.

#### **Horaires du secrétariat**

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9H - 12H	FERME	9H - 12H	FERME	9H - 12H
13H30 - 17H30	FERME	FERME	FERME	13H30 - 17H30

#### **CONGES SECRETARIAT**

Du 26 décembre 2025 au 2 janvier 2026 inclus





## ORDURES MENAGERES

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre la collecte des ordures ménagères en porte à porte est terminée. Chacun doit se rendre aux conteneurs mis en place par la communauté de communes. A Blanzac il y a actuellement 3 points : dans le bourg, au Libourex, et à la Station. Ce dernier est sans doute le plus utilisé, compte tenu du nombre de foyers desservis, mais aussi au vu de son emplacement pratique pour certains habitants de communes voisines qui empruntent cette route pour se rendre à Bellac.

Ceci entraîne régulièrement des débordements, dû à différents facteurs : Tout d'abord, comme cité ci-dessus le nombre d'habitants, mais également la conception même des conteneurs qui ne permet pas un remplissage complet. Conséquence : de nombreux sacs sont déposés devant le caisson nécessitant le passage des agents de la CCHLEM pour le nettoyage des lieux, sauf si les animaux sauvages ou domestiques sont passés chercher des détritus qui se retrouvent parfois dispersés.

La remise des badges permettant de comptabiliser le nombre de dépôt initialement prévue à l'automne est reportée à une date ultérieure, selon la CCHLEM...

L'objectif de ces badges était initialement de limiter le nombre de sacs par personne afin d'inciter chacun au tri. Selon la CCHLEM, même si les premiers chiffres s'orientent vers une baisse significative du tonnage collecté il semble que le tri ne soit pas parfait. La diminution du volume est également liée au fait que les professionnels ne sont plus collectés par la communauté de communes.

Pour les personnes qui ne peuvent se rendre aux points d'apport volontaire, une collecte à domicile a été mise en place par la CCHLEM une semaine sur deux.

Le SYDED a décidé d'équiper toutes les communes d'un bac à cartons. Pour Blanzac il est situé aux éco-points de la Station.



## Entretien des terrains

L'article L2213-25 du Code général des collectivités territoriales stipule : Faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti ou une partie de terrain non bâtie situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure.

Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain ou de la partie de terrain prescrits n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit.

## Cimetière

Nous vous rappelons que les animaux domestiques, même tenus en laisse sont interdits dans le cimetière.

## Nouveaux arrivants

Les personnes nouvellement installées à Blanzac (propriétaires ou locataires) sont invitées à venir se faire connaître auprès de la mairie.





## LES TRAVAUX

Au niveau de la voirie nous avons, comme chaque année, fait du point à temps sur différentes routes communales. Pour les grosses réparations, nous avons, en collaboration avec le SYGEBEM, et grâce aux aides du département pu faire les revêtements des routes de Charbonnières aux Bordes, ainsi que la route du Chablard en direction de Chasseneuil. Des fossés ont également été curés avec la pelle du SYGEBEM.



En ce qui concerne l'éclairage public, les nouvelles lampes à led ont été posées sur l'ensemble de la commune permettant un meilleur éclairage avec une consommation moindre. De plus l'ensemble des lampes sont maintenant éteintes entre 23h30 et 5h30. Cette technologie led, couplée à l'extinction nocturne nous permet déjà de constater de substantielles économies d'énergie, en ayant approximativement divisé nos factures d'éclairage par deux.

Nous avons également changé la porte du hangar communal, celle-ci étant vraiment vétuste. Une porte sectionnelle motorisée a été mise en place par l'entreprise AMI87, située à Compreignac pour un coût total de 14 000 euros TTC. Nous avons bénéficié d'aides du département à hauteur de 30% du montant hors taxes et de l'Etat à hauteur de 25% du HT.

Les menuiseries de l'auberge ont aussi été remplacées par des portes et fenêtres en aluminium, ce par l'entreprise Lajeunessse de Saint Sornin la Marche pour un coût de 31 392 € TTC. Le carrelage de la cuisine devantant vétuste a été refait avec la mise en place d'un syphon de sol facilitant ainsi le lavage. C'est l'entreprise Dufour de Blond qui a été retenu pour un montant de 7 964 € TTC.

Enfin la tondeuse autoportée a également été remplacée par une nouvelle machine qui ne ramasse plus l'herbe. Le fait de faire du mulching impliquera des passages plus fréquents, mais gagnera du temps, la nouvelle tondeuse étant plus large et n'ayant plus la contrainte de vider le bac. Après consultation, c'est l'entreprise Limagri-Moreau de Val d'Issoire qui a été titulaire du marché pour un montant de 13 868 € TTC, reprise de l'ancienne déduite.



**Tarifs des locations à partir du 1er janvier 2026**

**SALLE POLYVALANTE**

	Associations de Blanzac	Blanzanniers	Extérieurs
Salle + cuisine (2 jours)	150 €	215 €	300 €
Journée supplémentaire		40 €	60 €
Réunions		110 €	110 €
Vaisselle		40 €	40 €
Ménage	Forfait de 60 €		
Cautions	400 € (salle) + 60 € ( ménage)		
Arrhes	30 % minimum du montant total de la location		



**ANCIENNE CANTINE**

	Associations Blanzac	Blanzanniers	Extérieurs
Salle		70 €	100 €
Vaisselle		10 €	10 €
Ménage	Forfait de 30 €		
Caution	200 €		
Arrhes	30% du montant total de la location		

**TABLES**

Blanzanniers	3 € l'ensemble table / 2 bancs
Extérieurs	5 € l'ensemble table / 2 bancs

**PARQUET**

50 euros

**Recensement citoyen**

Nous vous rappelons que les jeunes gens (filles ou garçons) doivent se faire recenser dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans. Pour cela se présenter à la mairie avec le livret de famille.



## OCTOBRE ROSE A BLANZAC

Le samedi 4 Octobre a eu lieu Octobre Rose à Blanzac . Nous tenons tous à vous remercier pour votre présence ce jour-là.

La journée avait pourtant mal commencé, avec un temps quelque peu « humide » mais le soleil a fini par nous rendre une petite visite ce qui a convaincu les derniers indécis à venir marcher et courir pour la lutte contre le cancer.

Cette journée fut une belle réussite, clôturée par un magnifique feu d'artifice.

Elle a été riche en émotions, en défis relevés pour certains participants et surtout, le résultat d'une belle collaboration entre la municipalité, les associations, l'Auberge, nos commerçants partenaires, les bénévoles et vous tous, qui avez répondu présents. Certains ont même suivi un fil rouge en participant à chaque action, allant jusqu'à enflammer le dance floor à la Salle Polyvalente ! Merci à vous tous !

Nous remercions également M. Veyriras Stéphane, conseiller départemental et Mme la sous-préfète, Mme Slinger-Cecotti d'être venus soutenir nos actions.

Le mardi 4 novembre, la municipalité a organisé une remise de dons. Nous avons ainsi remis à Mme Raynaud-Boos, pour la Ligue contre le Cancer et à Mme Deluche Elise, de l'AOMR, de jolis chèques.

Voici le résultat financier de chaque action menée le 04 octobre :

- Course (Pas Cap le Dorat) : 567.90€
- Randonnée (Comité des Fêtes) : 716€
- Buvette (ACCA) : 716€
- Repas (Comme à la maison) (repas/vente de brioches) : 500€
- Vente de bijoux (Amandine/Maïlys) : 270€
- Dons nature : 198€

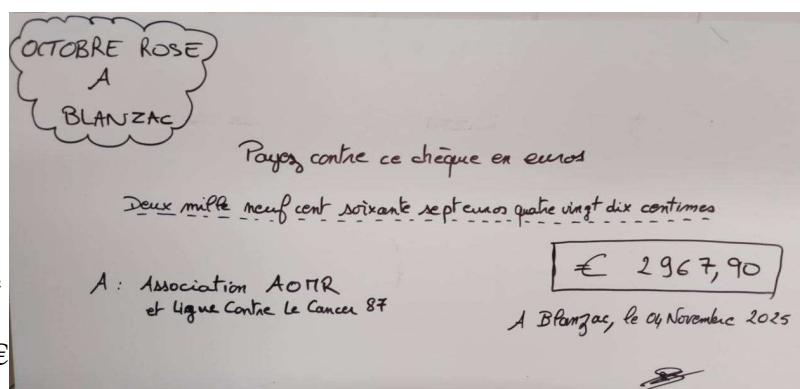
Soit un total de 2967.90€, réparti de manière égale à l'Association Médicale d'Oncologie et de Radiothérapie du CHU et à la Ligue contre le Cancer (1483.95€ chacun).

Autant vous dire que le résultat a largement dépassé toutes nos espérances !

Pour la petite histoire, Blanzac est la commune qui a rapporté le plus d'argent à l'AOMR du CHU cette année parmi tous les évènements organisés pendant ce mois d'octobre ! Alors que dire ? Et si on remettait ça l'année prochaine ? Et si nous nous unissions encore tous pour la bonne cause : pour Octobre Rose ou pour Mov'ember cette fois-ci ?

N'hésitez pas à nous contacter par mail : [octobreroseablanzac@gmail.com](mailto:octobreroseablanzac@gmail.com) ou au 06.62.86.30.15, si vous avez des idées pour une nouvelle édition ou si vous souhaitez être bénévoles.

N'oublions pas, c'est tous ensemble que nous accomplirons de belles choses !





## Le mot des conseillers départementaux

Lorsque vient l'hiver et que les jours raccourcissent, il nous arrive en quittant le grand bâtiment du Conseil Départemental à Limoges, rue François-Chénieux, de nous interroger sur la complexité de notre paysage institutionnel.

Sur le chemin du retour vers notre canton de Bellac, nous nous demandons souvent si chacun perçoit bien le fonctionnement de ce véritable millefeuille administratif qui compose notre quotidien:

- Les communes et les communautés de communes, dont le renouvellement aura lieu les 15 et 22 mars prochains ;
- Le canton, au périmètre bien particulier, « à cheval » sur les trois communautés de communes du nord Haute-Vienne, et dont les élections sont prévues pour 2027 ;
- La Région Nouvelle-Aquitaine, vaste territoire regroupant 12 départements ;
- La Communauté européenne, plus fragile que jamais, forte de ses 27 États membres ;
- Et bien sûr, nos institutions nationales –Assemblée, Sénat –sans oublier les gouvernements successifs qui font «la danse» autour du Président de la République...

A cet empilement s'ajoute aujourd'hui la montée en puissance du numérique, devenu un outil incontournable dans nos démarches, mais qui peut aussi isoler et fragiliser une grande partie de la population.

Dates		Heure	Lieu
Le 1 <sup>er</sup> lundi de chaque mois		De 11h00 à 12h00	Mairie de Bellac
Le 2 <sup>ème</sup> lundi de chaque mois		De 11h00 à 12h00	Mairie du Val d'Issoire
Le 8 de chaque mois		De 11h00 à 12h00	Mairie de Compreignac
Le 24 de chaque mois		De 11h00 à 12h00	Mairie de Nantiat
Le 28 de chaque mois	Les mois pairs	De 11h00 à 12h00	Mairie de Cieux
Le 28 de chaque mois	Les mois impairs	De 11h00 à 12h00	Mairie de Blond

Dans un monde de plus en plus complexe où tout semble se dématérialiser, nous avons à cœur de préserver le lien humain. C'est pourquoi nous tenons à rester très présents sur les 22 communes du canton de Bellac, en assurant régulièrement, dans les mairies, nos 5 à 6 permanences mensuelles.



Notre objectif: être à vos côtés, vous écouter, vous accompagner dans vos démarches et vous aider dans vos décisions.

C'est ainsi que nous concevons notre mission d'élus départementaux.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer !

**Patricia Marcoux-Lestieux et Stéphane Veyriras  
Conseillers départementaux du canton de Bellac**



## UNE QUESTION SUR LE LOGEMENT ? *Pensez à l'ADIL 87 !*

**Vous êtes locataire du parc privé ou social, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...**

**Vous souhaitez obtenir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, l'amélioration de l'habitat, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...**

- **Relations propriétaires-locataires** : contrat de location, droits et obligations, non décence du logement, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer, congés, diagnostics obligatoires...
- **Accession à la propriété** : prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garantie décennale et autres, réalisation d'études de financement personnalisées...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété, immatriculation des copropriétés ...
- **Relations de voisinage** : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux, lotissement...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, revenus fonciers, BIC, réductions d'impôts...
- **Amélioration de l'habitat** : aides financières et fiscales, prêts, contrats...

**Informations neutres et gratuites :**

**05 55 10 89 89**

**28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES**

**Horaires : du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30**  
[www.adil87.org](http://www.adil87.org)

**DES PERMANENCES PRES DE CHEZ VOUS :** Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Rochechouart, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.

*Créée à l'initiative de l'Etat et du Conseil départemental de la Haute-Vienne, l'ADIL 87 est agréée par le Ministère en charge du logement dans le cadre de l'article L 366-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.*





Bonjour à toutes et à tous,



Cette année nous avons participé en collaboration avec l'ACCA à la première boucle de Blanzac organisée par l'association HOP HOP RACING ; une belle journée de découverte sous un magnifique soleil .

En Juin nous avons pu faire la fête de la Saint Jean, sans allumer le feu car il faisait très chaud, mais notre soirée a été quand même une réussite avec un super concert de Roger Brillantine.



En septembre, nous avons fait notre traditionnelle randonnée avec une cinquantaine de participants toujours avec le soleil et un bon migeot à l'arrivée.

Cette année, nous avons été sollicités par l'association " Pas Cap du Dorat" pour participer à "Octobre Rose à Blanzac" en collaboration avec la municipalité, l'auberge "Comme à la maison" et l'ACCA de Blanzac. Tous les efforts de cette journée nous ont permis de récolter et reverser la coquette somme de 2967,90€ aux deux associations choisies.



Pour la première fois, en octobre, nous avons organisé une "soirée karaoké" : une centaine de participants a pu déguster une planche de charcuterie et un café gourmand préparés par l'auberge "Comme à la maison" de Blanzac. Beaucoup de chanteurs se sont lâchés ce soir là ...mais la pluie n'est pas venue plus vite!!!

Le 31 octobre quelques enfants ont pu profiter de l'après-midi Halloween offert par le comité des fêtes.

Nous finirons l'année 2025 avec le réveillon de la Saint Sylvestre avec un menu préparé par le traiteur " Les Pradines" de Condat sur Vienne et animé par le DJ "Sono 87"...Venez nombreux!!!

En février 2026 nous ferons l'assemblée générale du comité des fêtes et nous renouvelerons le bureau.

Après une année 2025 bien remplie en manifestations, le comité des fêtes de Blanzac vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Bureau



## ACCA Blanzac

Le samedi 19 juillet, le concours de pêche organisé par l'ACCA a eu lieu comme d'habitude à l'étang de Rouffignac. Ce fut une réussite. L'ACCA remercie la commune, les bénévoles et les participants.

Pour la première fois, cette année, l'ACCA a participé à Octobre rose.

L'ACCA a organisé un repas le 22 novembre.

La saison de chasse 2025-2026 a commencé, l'association essaye de faire de son mieux pour gérer les dégâts des sangliers ainsi que les autres espèces chassables.

Nous remercions les propriétaires de nous laisser chasser sur leurs terrains.

Bonnes fêtes de fin d'années.



## Club du 3ème âge

Après les mois de juillet et août en repos, nos activités ont repris en septembre avec une déception, l'annulation du voyage en Corrèze « la vie contée » à LYGNERAC et les ardoisières à TRAVASSAC faute de participants.

Les lotos mensuels ont repris.

Le 19 août, agréable surprise : nous avons fêté les soixante-cinq ans de mariage de Léontine et Georges LAVILLARD, un des couples les plus anciens du club. A cette occasion, Léontine et Georges nous ont offert les gâteaux. Un grand merci à eux.

Le repas prévu le 8 novembre a été reporté au 15 novembre pour des raisons de traiteur. Cent cinq convives étaient présentes. Merci au traiteur « l'Atelier de Cédric » et à Gaby BREDIER pour l'ambiance.

Le 14 décembre aura lieu le loto de fin d'année avec de nombreux lots à gagner.

Meilleurs vœux à tous.



## ETAT-CIVIL :

- Naissance : LEFAUCHEUX Armand le 5 juillet
- Mariage : Pascal BOULAUD ET Maryse AUGAY le 8 novembre
- Décès : Emilienne CHANSAT le 2 novembre 2025

### Pharmacie de garde

Vous pouvez vous renseigner en appelant le 32 37.

PHIE CHEVALIER - 54 rue Pierre Merlin - BELLAC	05.55.68.75.87
PHIE BRUNET - 28 rue du Coq - BELLAC	05.55.68.10.52
PHIE PAILLER - 8 Place du Palais - BELLAC	05.55.68.15.86
PHIE DE LA GARTEMPE - 11 Place Girette - BUSSIÈRE-POITEVINE	05.55.68.41.79
PHIE MAILLET - 2 rue du 7 août 1944 - CIEUX	05.55.03.30.33
PHIE N'GUYEN - 31 Place Ch. de Gaulle - LE DORAT	05.55.60.61.32
PHIE HAZARD - 12 rue Fénelon - MAGNAC-LAVAL	05.55.68.52.32
PHIE MAUVY- ZAC "Chez Chaud" - MAGNAC-LAVAL	05.55.68.51.12
PHIE CANELLAS - 2 rue du Marché Ovin - MEZIERES/I- VAL D'ISSOIRE	05.55.68.32.50
PHIE DESVIGNES - 20 Av. de l'Hôtel de Ville - NANTIAT	05.55.53.42.16
PHIE NOUGIER - 5 Pl. du Dr Labuze - NOUIC	05.55.68.33.00

### COLLECTES DES ENCOMBRANTS 2026

8 janvier

13 avril

30 juin

29 septembre

*L'inscription auprès du secrétariat de la mairie est obligatoire.*

### France services de Bellac

1 rue Thiers  
87300 Bellac  
05 18 04 00 30  
[bellac@france-services.gouv.fr](mailto:bellac@france-services.gouv.fr)

#### Horaires :

Lundi 9h –12h / 14h-17h

Mardi 9h –12h / 14h-17h

Mercredi 9h –12h

Jeudi 9h –12h / 14h-17h

Vendredi 9h –12h

Samedi fermé

## Les services disponibles sur place :

### Le socle commun de partenaires



France Titres



Allocations familiales



Assurance Maladie



Assurance retraite



Chèque énergie



Finances publiques



France Rénov'



France Travail



La Poste



Mutualité sociale agricole (MSA)



Point-justice



Urssaf

